

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES



Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal tenue le 5 décembre 2011 à la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Monsieur	François Girard	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 21 h 15 et vérifie le quorum.

Les sujets à considérer sont les suivants:

1. Ouverture de la session
2. Appel d'offres 2011-11 – Préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes
3. Mandat – Firme Éco-Génie
4. Supervision – travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes
5. Travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes
6. Période de questions
7. Fermeture de la session

2011-12-284
5603

APPEL D'OFFRES 2011-11 – PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE STABILISATION LE LONG DES BERGES DU FLEUVE ST-LAURENT SUR LE TERRITOIRE MUNICIPAL DE POINTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes désire aller en appel d'offres public pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE

l'ouverture des soumissions est fixée au 20 janvier 2012 à 11h;



Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CONSIDÉRANT QUE pour la vérification des soumissions reçues, un comité de sélection de 3 personnes doit être formé ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit nommer une personne responsable de l'octroi du contrat, afin de pouvoir fournir les informations administratives et techniques concernant l'appel d'offres aux soumissionnaires potentiels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Pointe-aux-Outardes procède par appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes.

Il est également résolu de déléguer à Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, la responsabilité de constituer un comité de sélection de 3 personnes pour la vérification des soumissions qui seront déposées concernant cet appel d'offres.

Il est également résolu que Mme Dania Hovington, soit responsable de l'octroi du contrat.

2011-12-285
5604

MANDAT – FIRME ÉCO-GÉNIE

CONSIDÉRANT QUE la firme Éco-Génie a déjà réalisé une partie des documents d'appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Éco-Génie nous propose un service de support professionnel dans le cadre de l'appel d'offres pour la préparation des plans et devis pour la réalisation de travaux de stabilisation le long des berges du fleuve St-Laurent sur le territoire municipal de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QU' il nous propose de réaliser ce mandat sur une base horaire de 160 \$/l'heure, pour un ingénieur sénior ou 85 \$/heure, pour un professionnel.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater la firme Éco-Génie afin de nous offrir un support professionnel pour la durée de l'appel d'offres au coût de 160 \$/l'heure, pour un ingénieur sénior ou 85 \$/heure pour un professionnel, pour un total d'environ 40 heures.



2011-12-286
5605

**SUPERVISION – TRAVAUX DE RÉHABILITATION À
L'ACIDE DU PUIXS P-2, SECTEUR POINTE-AUX-
OUTARDES**

CONSIDÉRANT QU'

après vérification de la capacité du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes, une réhabilitation du puits à l'acide doit être fait afin d'améliorer sa capacité, en attente de la construction du nouveau puits;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Mission HGE pour la supervision des travaux de réhabilitation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de mandater la compagnie Mission HGE pour la supervision des travaux de réhabilitation du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes au coût de 8 817,80\$, plus taxes.

Ces travaux feront partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

2011-12-287
5605

**TRAVAUX DE RÉHABILITATION À L'ACIDE DU PUIXS P-2,
SECTEUR POINTE-AUX-OUTARDES**

CONSIDÉRANT QU'

après vérification de la capacité du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes, une réhabilitation du puits à l'acide doit être fait afin d'améliorer sa capacité, en attente de la construction du nouveau puits;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Samson & Frères inc. pour la réalisation de travaux de réhabilitation à l'acide du puits P-2, secteur Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de la compagnie Samson et Frères inc. pour réaliser les travaux de réhabilitation des puits à l'acide au coût de 19 161,50 \$, plus taxes.

Ces travaux feront partie de la programmation de travaux 2010-2013 dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

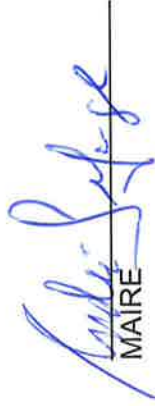


2011-12-288
5606

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

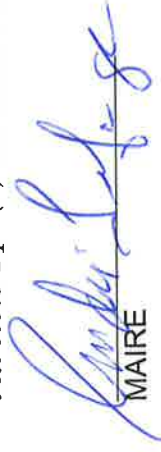
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 21 h 30.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE